



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 71623

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les menaces de baisse de crédits remettant en cause les missions éducatives du mouvement associatif d'éducation populaire. Le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire est majeur. En effet, pour construire les cadres de l'apprentissage citoyen et favoriser les projets des acteurs associatifs locaux, elles contribuent au développement d'une société plus solidaire et démocratique. De plus, elles impulsent une dynamique sociale et culturelle par leurs activités au service du plus grand nombre. Il s'inquiète de la remise en question des missions éducatives générées par ce monde associatif, des suppressions des emplois aidés qui travaillent dans ce cadre et dont la disparition programmée fragilise ces structures avec leurs activités. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour renoncer à toute mesure drastique mettant en péril la pérennité d'un tissu associatif indispensable à la vitalité de nos territoires. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative, ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative, témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71623

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7491

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9264